

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM  
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

**Membres en exercice : 9**

**Membres présents avec voix délibérative : 7**

**Quorum : 5**

**PRESENTS :**

Fatima BOUVIER, Dominique MAURE, Nathalie MAZARS, Isabelle ASNI-DUCHENE, Mélanie AYISSI, Patrick BONDAZ, Dominique JORDAN.

**L'an deux mille vingt-quatre et le 19 décembre**, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil syndical su SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

**Date de convocation du Conseil Syndical : 13 décembre 2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Dominique JORDAN**

**20241219.08**

**OUVERTURE DE CREDITS A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025**

**Exposé :**

Fatima BOUVIER, Présidente rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

A compter du 1er janvier 2025, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2025, le syndicat ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Syndical. Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal de 2025, il convient d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

	Chapitre	BP 2024	25%
20	Immobilisation Incorporelle.	1 610.93 €	402.74 €
21	Immobilisation Corporelles	228 500 €	57 125 €
23	Immobilisation en cours	265 000 €	66 250 €
	Restes à réaliser	64 403.04 €	0
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		669 513.97 €	123 778 €

Soit la somme de 123 778 €.

**Décision :**

Après débat et vote, les élus du Conseil Syndical, à l'unanimité, autorisent la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations  
La Présidente,  
Fatima BOUVIER

*F. Bouvier*

